

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 451

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Ville historique de Galle et ses fortifications

Lieu : Province du Sud

Etat partie : Sri Lanka

Date : 31 décembre 1986

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre du critère IV.

C) JUSTIFICATION

La baie de Galle, à l'abri d'une presqu'île rocheuse, sur la côte sud-ouest du Sri Lanka, est l'une des plus anciennes "échelles du Levant" puisque, dès 545, la cosmographie de Cosmas Indicopleustès en mentionne l'existence.

C'était au XIV^e siècle, lorsqu'Ibn Battutâ y fit relâche (1344), le principal port de Ceylan. Les navigateurs portugais s'y établirent en 1505, peu avant de s'installer à Colombo (1507) qu'ils paraissent d'abord avoir préféré. C'est après avoir été assiégés dans Colombo par le roi Sitawaka, en 1588, qu'ils décidèrent de se retrancher dans Galle. Hâtivement construits à la fin du XVI^e siècle, un rempart et trois bastions défendirent la presqu'île du côté des terres, au nord. Le front de mer, réputé invulnérable, ne fut pas fortifié.

De cette phase d'occupation portugaise qui vit notamment, en 1543, l'érection d'une chapelle franciscaine, il ne subsiste que peu de vestiges. En effet, la place-forte étant tombée en 1640 aux mains des Hollandais, ceux-ci décidèrent de substituer aux défenses précaires des Portugais, partiellement constituées de palissades et de levées de terre, une enceinte bastionnée en pierre cernant toute la presqu'île, afin de la rendre inexpugnable à une époque où les flottes britanniques, françaises, danoises, espagnoles et portugaises disputaient à la Hollande la suprématie dans l'Océan Indien.

C'est la ville fortifiée par les Hollandais qui existe encore, assez peu altérée, sur une superficie de 52 hectares, dans son enceinte de murailles défendue par 14 bastions. Les courtines étaient bâties, pour l'essentiel, en 1663. La porte fortifiée nord, défendue par un pont-levis franchissant le fossé, porte la date de 1669. A cette époque, la ville, fondée sur une grille régulière

adaptée à la configuration du terrain (les rues méridiennes périphériques sont parallèles aux remparts et non aux axes de circulation centraux), était en grande partie bâtie.

Au cours du XVIII^e siècle, elle atteignit son plein développement, à l'abri d'une muraille de mer complétée en 1729. Elle hébergeait alors 500 familles et un grand nombre d'administrations publiques, d'établissements commerciaux et d'entrepôts. Une église protestante de style baroque, la plus ancienne du Sri Lanka, y avait été construite en 1775 sur les plans d'Abraham Anthonisz pour les colons européens et quelques adeptes du christianisme. Toutefois Galle restait essentiellement soumise à un régime de place-forte : dans la topographie ancienne de la ville, la résidence du Commandant-chef de place, l'arsenal, le dépôt des poudres ont été privilégiés. La forge, les ateliers de charpenterie et de corderie, la maison des gardes-côtes, les casernes complètent un dispositif liant étroitement la prospérité du commerce à la sécurité militaire.

Le fort de Galle ne fut livré aux Anglais que le 23 février 1796, une semaine après la signature de la capitulation de Colombo. Sous tutelle britannique, Galle resta le centre administratif du sud de Ceylan. Quelques modifications regrettables intervinrent alors : comblement des fossés, introduction de nouvelles casemates, percement d'une porte entre les bastions du Soleil et de la Lune, érection d'un phare sur le bastion d'Utrecht, construction d'une tour pour le jubilé de la reine Victoria en 1883. D'autres travaux furent entrepris lors de la seconde guerre mondiale pour rendre aux fortifications leur fonction défensive. Cet ensemble de mesures, dont l'énumération traduit le caractère limité, n'a pas gravement modifié les dispositions d'origine. Galle reste le meilleur spécimen des villes fortifiées par les Européens en Asie du Sud et du Sud-Est.

L'ICOMOS recommande l'inscription de ce bien culturel sur la Liste du Patrimoine mondial au titre du critère IV.

- **Critère IV.** Galle offre un exemple éminent d'ensemble urbain illustrant les interactions entre l'architecture européenne et les traditions de l'Asie du Sud du XVI^e au XIX^e siècle. Parmi les caractéristiques qui confèrent à cet ensemble urbain une valeur exceptionnelle, on notera le système original des égouts du XVII^e siècle, nettoyés à l'eau de mer à partir d'une station de pompage actionnée jadis par un moulin à vent établi sur le bastion du Triton.

Mais on s'attachera surtout au fait que les modèles européens ont été transposés par une main d'oeuvre locale pour s'adapter aux données géologiques, climatiques, historiques et culturelles du Sri

Lanka : dans la structure des remparts, le corail vient fréquemment relayer le granite; dans le plan d'occupation du sol, toutes les mesures de longueur, de largeur et de hauteur sont conformes à la métrologie régionale. La disposition des maisons, comprenant toutes un jardin et ouvrant par une fraîche véranda soutenue par des colonnes sur une rue large, mise en herbe et plantée de suriyas, est un autre signe d'acculturation de cette architecture qui n'est européenne que dans son principe.

ICOMOS, Juillet 1988



F O R T

G A L L E

S C A L E
O F
I M P E R I A L C H A I N S